

## • A DÉCOUVRIR EN CHEMIN

#### L'église de la Jaillette



Elle a été fondée en 1194 par Geofroy LOSTOIR, un chevalier revenant de la 3º croisade puis donnée par celui-ci à l'abbaye du Melinais (Sarthe) qui y installe 6 moines. Le prieuré sera confié au collège de Jésuites de la Flèche par Henri IV puis vendu comme bien national à la Révolution (1791).

L'église est composée d'une partie romane coiffée d'une charpente du XV° siècle et présentant des peintures murales anciennes ainsi que d'un chœur du XIII° siècle dont la voûte gothique dite « angevine » ou Plantagenêt est remarquable avec ses clefs polychromes représentant la vierge et l'enfant et l'ange de l'annonciation. Les vitraux sont de style « néogothique » (XIX°).

Le bâtiment est entretenu depuis plus de 30 ans par l'association de sauvegarde de la Jaillette dont le siège est à la mairie déléguée de Louvaines (propriétaire).

### Le prieuré de la Jaillette



Il a été fondé en 1194 par Geoffroy Ostorius. Ce prieuré roman est unique car il a conservé de nombreuses parties de ses éléments d'origine comme la galerie du cloître ou encore un dortoir. Ce site est privé, mais des visites peuvent être organisées notamment lors des Journées du Patrimoine.

#### Propriété privée

**(S)** Les arbres exceptionnels



Ces arbres sont remarquables de par leur hauteur mais également par la circonférence de leur tronc. Ces chênes pédonculés (Quercus robur en latin) sont assez communs. Ils font en général 30 m de haut par 20 m de large. Cette espèce est célèbre par sa puissance et la beauté de sa ramure.

Le plus vieux des chênes se trouvant à cet endroit a environ 200 ans.

# •••• À DÉCOUVRIR AUX ALENTOURS

- La Himbaudière
- · Le port aux Anglais



Merci de rester sur le sentier balisé et de respecter les lieux que vous traversez. Veuillez respecter l'environnement, ne jetez rien sur le circuit. Attention à la circulation automobile lorsque vous empruntez ou que vous traversez les routes. Si vous rencontrez une anomalie (balisage manquant ou dégradé, danger potentiel...), merci de la signaler à **randonnees@segreenanjoubleu.fr**